

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE – salle des fêtes, place de la Halle - sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ.

Date de convocation: 19 novembre 2020

<u>Présents</u>: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

<u>Absents</u>: François DAURAT (pouvoir à V. MENERET), Thomas FILLIATRE (pouvoir à F. SABATIER QUEYREL), Aline TEYCHENEY (pouvoir à P. RAPET).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice :	43
Présents au début du Conseil	40
dont suppléants	C
Absents au début du Conseil	3
dont pouvoirs	3

Décision du Président

Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner n'ayant pas données suite à préemption

Le Conseil communautaire,

Rapport nº		Décisio			Vote	
	ADMINISTRATION GENERALE - Cession d'un terrain communautaire au lieu-dit Poule » à RIONS					
1	ACCEPTE de vendre le terrain communautaire cadastré D n°678p d'une contenance de 855 m² situé lieu-dit La Poule à Rions (33410), au prix cinq cent treize euros (513,00 €), soit 0,6 euros le mètre carré à Monsieur et Madame Gérard DUPHIL domiciliés 7, lieu-dit La Poule à RIONS (33410);				UNANIMITE	
	AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant ;					
	ANNONCE que les frais de notaire et de géomètre correspondants seront à la charge l'acquéreur.					
	CULTURE - Demande	de subventions festival «	Rues & Vous » 2021			
	AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation selon le plan de financement tel que présenté dans la délibération;					
2	AUTORISE Monsieur	sau projet;	POUR:36 CONTRE:0 ABSTENTION:7			
	DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.					
	CULTURE - Demande territoire 2021	de subventions pour la s	saison culturelle et	le projet culturel de	<u> </u>	
3	AUTORISE Monsieur participation selon le p	POUR: 34 CONTRE: 0				
Ů	AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;					
	DIT que les crédits néo correspondantes sont					
	CULTURE - Fixation d	es tarifs des spectacles « A	u fil de l'eau » 2021			
	AUTORISE Monsieur I	UNANIMITE				
4	TARIF PLEIN: 10 € TARIF REDUIT: 6 € (m TARIF SCOLAIRE: 5 € TARIF « Petit Ambassa famille.					
	DEVELOPPEMENT E	CONOMIQUE - Attributi	on des aides « Sou	tien aux dynamiques		
	ATTRIBUE les subvent					
5	BENEFICIAIRE	PROJET	ASSIETTE ELIGIBLE (TTC)	SUBVENTION COM: 1UNAUTE DE COMMUNES	UNANIMITE	
	Le syndicat des vignerons de Louplac	Organisation de journées portes ouvertes	41750€	2000€		
	Complement'R Les 2 Rives	Projet de recyclerle Consultation entreprises COVID	46 199€ 660€	5296€ 528€		
	CC3 Z NIYC3					
	IMPUTE les dépenses associées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.					
	convention de partena	CONOMIQUE - Deman ariat avec la Confédératio umérique des Très Petites	on des Petites et M	de signature de la loyennes Entreprises	_	
6	6 AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CPME Nouvelle Aquitaine s'établissant jusqu'au 31 mai 2022;				UNANIMITE	
	INSCRIT au budget les	crédits nécessaires à la ré	alisation de cette ac	ction.		

	ENEANCE ET IEI	INESSE - Subve	ntion de fonction	nement au foyer rura	ıl de Paillet	-
	AUTORISE Mons	ieur le Présider abre 2020 porta	nt à signer la coi nt sur les conditio	nvention d'objectifs o ons de l'attribution de	du 1 ^{er} septembre	
7	DECIDE de porte TROIS CENT QUA			montant de 17 390 €	(DIX SEPT MILLE	UNANIMITE
	mandatement et	à signer toutes vice Enfance rev	pièces utiles à c	unauté de commune e mandatement, ains et la MSA au titre de	i qu'à solliciter la	
				ser la Prestation de e pour l'année 2020	Service Enfance-	
8	PROCEDE au rev 39 940,81 € (TR VINGT-UN CENT	ENTE-NEUF M	SEJ perçue au tit ILLE NEUF CEN	re de l'année 2020 po T QUARANTE EUR	our un montant de OS ET QUATRE-	UNANIMITE
	AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à la délibération.					
	ENFANCE ET JEL EPONYME	JNESSE - Subve	ntion de fonction	nement des muiti-ac	cueils à la société	
	DECIDE l'attribut désignés ci-desso	•	2020 des monta	nts des subventions d	e fonctionnement	
9	 Multi-accueil d'Illats pour un montant de 273 763,64 € Multi-accueil de Portets pour un montant de 139 845,55 € Multi-accueil de Preignac pour un montant de 176 933,02 €; 			UNANIMITE		
				andatement de ces so à solliciter toutes les		
	ENVIRONNEMEI ton île » #8 (2021		de subventions é	vènement nature/cu	lture « Découvre	
	AUTORISE la mis	e en place du pro	ogramme « Décou	ıvre ton île » #8 ;		
	financement de la -Auprè	saison 8 d'anim de l'Agence de		s demandes de sub lic « Découvre ton île nne,		
	Sur la base du pla	n de financemen	t suivant :			POUR: 39
10	Animations nature/culture île de Raymond	Montant global de l'opération	Département (40% du coût global du projet TTC)	Agence de l'Eau Adour Garonne (40% du coût global du projet HT avec forfait 20% frais indirect)	Reste à la charge de la Communauté de communes (sur le coût global du projet en TTC)	CONTRE:0 ABSTENTION:4
	Taux Fonctionnement (en T.T.C)	100% 24 088,83€	40% 9 635,53 €	<i>36%</i> 8 777,20 €	24% 5 676,10 €	
	CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.					
	FINANCES - Ado	ption de la décis	ion modificative	n°2020-001 au Budg	et GEMAPI	-
	APPROUVE la dé	cision modificati	ve n°2020-001 a	u Budget GEMAPI.		
11	AUTORISE Mons afférent à la délib		t à engager toute	e démarche et à signe	er tout document	UNANIMITE
	INSCRIT au budge	et les crédits cor	respondants.	_		
				n°2020-002 au Budg	et principal	
				u Budget principal;		
12	AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la délibération ;			UNANIMITE		
	INSCRIT au budge	et les crédits cor	respondants.			

	GEMAPI – Validation des actions portées par la Communauté de communes dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	
	VALIDE les actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Garonne girondine, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Convergence Garonne;	
13	AUTORISE Monsieur le Président à donner son accord de principe à la participation financière de la Communauté de communes Convergence Garonne pour le financement de ces actions, sous réserve de sa labellisation par les services de l'Etat;	POUR: 42 CONTRE: 1 ABSTENTION: 0
	CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision au SMEAG, animateur et porteur du PAPI Garonne girondine ;	
	CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.	
	SERVICES A LA POPULATION – Attribution d'une subvention à Cap Solidaire	
14	ATTRIBUE une subvention à CAP SOLIDAIRE d'un montant de 7300 € (Sept mille trois cents euros) pour l'année 2020.	UNANIMITE
	SPANC – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique dans le cadre du groupement de commandes pour le futur marché de prestation du SPANC	
15	DESIGNE Monsieur MATEILLE (titulaire) et Monsieur SOULE (suppléant) à la Commission d'attribution du groupement de commande pour la Communauté de communes ;	UNANIMITE
	CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.	
	URBANISME - Demande de subvention auprès du Département pour la réalisation d'une étude complémentaire ruissellement dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)	
16	AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de l'étude complémentaire de ruissellement dans le cadre du PLUi.	UNANIMITE
	URBANISME – Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron	
	APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la délibération;	
	AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;	
	INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Pujols- sur-Ciron et à la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ;	
17	INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la Communauté de communes durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;	UNANIMITE
	TRANSMET la délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, à la sous- préfecture au titre du contrôle de légalité;	
	PUBLIE la délibération au recueil des actes administratifs ;	
	INDIQUE que la délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).	
	URBANISME- Composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Cadillac et Rions	<u> </u>
18	VALIDE la composition de la commission locale proposée.	UNANIMITE

ès-verbal du conseil communautaire du 14 octobre 2020 ne demande de rectification n'est formulée.	UNANIMITE
 	i .

Intervention:

- -M. Michel LATAPY: Souhaite revenir sur le sort du presbytère, rappelle à nouveau que le bâtiment n'était pas en ruine au moment de la vente.
- -M. Jean-Marc PELLETANT : Pourquoi le véhicule financé par le mécénat n'a-t-il pas été présenté aux élus ?

<u>Réponse</u>: La crise Covid n'a pas permis de réunir les élus et de créer un temps d'inauguration, dès que les protocoles le permettront cela sera organisé.

-M. Denis PERNIN: A la suite de l'agression de M. Patrick MAZZI, conseiller municipal de Rions, acte inacceptable; lorsqu'un élu est agressé ce sont tous les élus qui sont agressés, souhait de travailler ensemble sur les moyens d'amélioration de la sécurité sur le territoire, notamment autour de la Vidéo protection, la CDC ne pourrait-elle pas envisager une réponse commune et une mutualisation des moyens afin de converger vers un intérêt commun?

<u>Réponse du Président</u>: La vidéoprotection peut résoudre en partie ces problèmes et le travail avec les forces de gendarmerie est aussi incontournables, il faut d'ailleurs les en remercier. En outre c'est l'objet du CISPD.

Questions orales

<u>Réponse de M. Dominique CLAVIER, Vice-Président en charge du développement économique :</u> <u>E</u>n effet le CISPD est une instance centrale, toutefois la vidéo protection n'est pas une compétence de la CDC, cela n'empêchera pas un groupement de commandes, la responsabilité pénale des Maires demeure.

Réponse de M. Vincent JOINEAU, maire de Rions : Remerciements aux élus et rappelle l'importance de mobiliser les cellules de veille du CISPD. La vidéoprotection est importante toutefois il est aussi important d'accompagner la jeunesse avec des adultes présents pour réguler, importance de la prévention et de l'éducation.

<u>Réponse de M. Jean-Patrick SOULE, Vice-Président en charge à l'enfance et jeunesse</u>: Les structures de la CDC travaillent déjà en ce sens. PLAJ et un travail autour des actions à l'attention des adolescents est aussi en cours de développement.

-M. Michel GARAT: Où en est l'audit finances? Pourquoi n'y a-t-il pas eu des commissions finances? Réponse du Président et du Vice-président en charge des finances et ressources humaines: L'audit est toujours en cours, les conclusions seront présentées dès leur réception, une commission va être réunie très rapidement.

Le Président,

Jocelyn DOR

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H15.

Fait à Podensac, le 07 décembre 2020,